



2018/0166R(APP)

17.7.2018

PROJET D'AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur le rapport intermédiaire sur le CFP 2021-2027 - Position du Parlement en
vue d'un accord
(2018/0166R(APP))

Rapporteur pour avis: Jerzy Buzek

PA_Consent_Interim

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans le rapport qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que les nouvelles initiatives de l'Union doivent s'accompagner de nouvelles ressources financières adéquates;
2. plaide en faveur d'une méthodologie claire pour la présentation des chiffres, de préférence sur la base de prix constants;
3. réitère la demande faite par le Parlement pour que le budget global du programme Horizon Europe soit porté à un minimum de 120 milliards d'euros; accueille favorablement la possibilité, introduite par le règlement portant dispositions communes, de transférer des dotations financières affectées à des programmes d'un fonds vers un autre; estime qu'il convient de perfectionner davantage les conditions et les mécanismes relatifs à ces transferts, de façon à garantir la compatibilité avec les Fonds structurels;
4. rappelle que 3,5 milliards d'euros du budget d'Horizon Europe sont consacrés à InvestEu; considère que le volet «Recherche, innovation et numérisation» devrait être soumis aux mêmes règles que le dispositif InnovFin, qui s'est avéré très efficace;
5. se félicite du montant alloué aux domaines de l'énergie et du numérique dans le contexte du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE); est d'avis que le MIE devrait être plus ambitieux sur la question des synergies, comme indiqué dans son réexamen à mi-parcours;
6. estime qu'il convient de mettre l'accent, dans le secteur de l'énergie, sur la sécurité énergétique et le bon fonctionnement du marché unique; considère qu'il est essentiel d'atteindre l'objectif d'interconnexion de 15 % d'ici à 2030;
7. regrette que son appel en faveur de la création, au titre du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), d'un fonds de transition énergétique pour les régions fortement dépendantes du charbon n'ait pas été pris en compte dans la nouvelle proposition de CFP; demande, une nouvelle fois, que des fonds supplémentaires soient alloués exclusivement pour soutenir la transition énergétique dans ces régions;
8. demande que le CFP et les bases juridiques connexes soient adoptés en temps voulu afin de garantir une transition sans heurts d'un programme à l'autre et d'éviter des retards dans la mise en œuvre;
9. souligne que le réexamen à mi-parcours du CFP doit être juridiquement contraignant et obligatoire; estime qu'il convient de garantir la participation du Parlement à tout réexamen du CFP.